



RÈGLEMENT

PRÉSENTATION

Le trail des Lions, qui se déroulera le samedi 20 Janvier 2024, est un événement participatif de course à pied sur chemin.

Idéal pour les sportifs qui veulent découvrir le trail ou pour se lancer le défi d'un parcours court, technique et rythmé !

1. LIEU, DATE DE LA COMPÉTITION ET DÉTAIL TECHNIQUE

Les départs et arrivées auront lieu à la salle multi-activités de PLAUZAT, le samedi 20 Janvier 2024.

- “La PETITE NOCTURNE” 13,9 km, 460m de dénivelé + : départ à **18h00**, limité à **300 dossards**.
- “La GRANDE NOCTURNE” 25,5 km, 930m de dénivelé + : départ à **18h00**, limité à **200 dossards**.

Le nombre maximum de coureurs pour les deux courses du samedi est de 500.

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied qui se déroule en conformité avec la réglementation 2024 des courses hors stade.

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

Matériel obligatoire :

- Lampe frontale suffisamment chargée
- Téléphone portable en état de marche.
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Couverture de survie.

Attention c'est un Trail hivernal et nocturne, alors suivant les conditions météo, l'organisation se réserve le droit de rajouter du matériel obligatoire dans la liste (pantalon, k-way, etc..).

Des sanitaires, vestiaires et douches sont mis à disposition au stade (non surveillés).

Plans et profils des courses sur www.plauzatsportnature.fr

2. ORGANISATEUR

La course est organisée par l'association « Plauzat Sport Nature », régie par la loi 1901, et avec le soutien des communes traversées.

Plauzat Sport Nature
5, place du Château
63730 PLAUZAT
contact@plauzatsportnature.fr
Responsable : Desailly Yann
Tél : 06.63.06.75.80

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s. La participation à la manifestation est conditionnée à:

a. Catégorie d'âge

- Pour le parcours de 25 km, à partir de 20 ans (2004 et avant),
- Pour le parcours de 14 km, à partir de 18 ans (2006 et avant), autorisation parentale pour les personnes nées après le 20 janvier 2006.

b. Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est

soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

c. Droit d'inscription

Le droit d'inscription est de :

- **13 €** pour la course **14 KM**
- **21 €** pour la course **25 KM**
- **15 €** pour le repas d'après course*

Lot pour les inscrits.

Les inscriptions sont possibles **en ligne** via la plateforme Le Sportif. Lien d'inscription disponible sur le site internet, par courrier et sur place (avec un supplément de 3€). La commission à la charge du participant (liée aux frais bancaires) s'élève à **1,80 €** pour la Grande Nocturne et **1,20 €** pour la Petite Nocturne.

La clôture des inscriptions est fixée :

- **Internet le 19 janvier 2024 16h**
- **Inscriptions courrier le 15 janvier 2024**
- **Inscriptions magasin Athlérunning le vendredi 19 janvier de 16h à 19h**

- **Sur place le samedi 20 janvier à partir de 16h30, avec une majoration de 3 euros.**

(Dans la limite du nombre de dossards disponibles).

* offre limitée à 150 repas, et **avant le 17 janvier 2024**. Inscription sur internet ou par courrier.

d. Dossard

Retrait des dossards sur place le jour de la course, à partir de 16h30 et au plus tard un quart d'heure avant le départ de chaque course.

L'athlète doit porter, visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard. L'organisation vous en mettra à disposition si besoin.

Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans l'avis de l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans cet avis, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Possibilité de transfert de dossard par l'organisation avant le 19 janvier 2024 à 16h.

e. Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donne pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

f. Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit, en cas d'impérieuse nécessité, de modifier le règlement.

4. ASSURANCES

a. Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance ASA DOMMAGES CAUSÉS À AUTRUI N°1 souscrite auprès de SMACL Assurances.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve.

b. Assurance dommages corporels

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

5. RÈGLES SPORTIVES

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualifiante.

L'usage de bâtons est interdit pour la Petite Nocturne et avant le kilomètre 4 pour le Grande nocturne, sous peine de sanction (non classement).

L'accès aux courses n'est pas autorisé aux canicross. Monocycle, VTT ou autres 2 roues.

Le participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

a. Barrières horaires:

Sur la Grande Nocturne fixé à 3h de course au kilomètre 16 (soit moins de 6 km/h de moyenne), vous serez dévié en direction de l'arrivée (4km), votre dossard sera retiré.

6. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

a. Classements

Il sera établi pour :

- La GRANDE NOCTURNE : Classements scratch et chronométrés
- La PETITE NOCTURNE : Classements scratch et chronométrés

b. Récompenses

RÉCOMPENSES SUR LES 2 DISTANCES :

3 premiers au scratch (homme et femme)

- **Pour la Petite Nocturne:** 1er de catégorie H et F:
Junior/Espoir/Sénior/M0-1/M2-3/M4-5/M6-7/M8-9-10
- **Pour la Grande Nocturne:** 1er de catégorie H et F:
Espoir/Sénior/M0-1/M2-3/M4-5/M6-7/M8-9-10
- Récompense de l'association ou le club le plus représenté.

SEULS LES CONCURRENTS PRÉSENTS SUR LE PODIUM POURRONT PRÉTENDRE AUX RÉCOMPENSES.

c. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée, après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course, et sur le site internet de l'association le soir de la manifestation.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA , en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

7. RAVITAILLEMENTS

Ravitaillement au kilomètre 12, kilomètre 19 pour **La Grande Nocturne.**

Ravitaillement au kilomètre 8 pour **La Petite Nocturne.**

Entre chaque ravitaillement, chaque coureur devra assurer son autonomie en liquide et solide.

L'organisation se réserve le droit de modifier les ravitaillements en fonction de la situation sanitaire.

Nous **ne distribuons plus de gobelets plastiques**, vous devez avoir vos propres éco-tasses.

Un ravitaillement complet à l'arrivée de toutes les courses.

8. SÉCURITÉ ET SOINS

a. Voies utilisées

La compétition se déroule sur 90% de chemins.

b. Sécurité, soin des concurrents

La sécurité sur le parcours sera assurée par les bénévoles.

Une assistance médicale sera assurée par un organisme agréé sur le parcours ou l'aire de départ. Un médecin sera présent sur l'aire d'arrivée au stade. La mise hors course d'un concurrent peut être décidée pour des raisons médicales.

9. SANCTION

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou non-respect du code de la route ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

10. DROIT À L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

11. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou

associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous en faire part par écrit en nous indiquant son nom, prénom et adresse.

12. ANNULATION

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves.

Aucun remboursement ne sera alors effectué à moins de 10 jours de l'événement.